

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 16 septembre 2021

Délibération
N°C2021_214

Membres en exercice :	77
Votants :	70
Suffrages exprimés :	70
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ABED Yamina ; HERNANDEZ Joël ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ;

EXCUSES : ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JULES Jean-Claude

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération N°C2021_221) ; CHING Monique (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2021_202) ; PY Michel (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2021_202) ; RIO Jean-Louis (délibération N°C2021_221)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CLERGUE Guy ; CODORNIUO Didier ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIVEL Jean-Luc ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (de la délibération N°C2021_178 à la N°C2021_187, de la délibération N°C2021_189 à la N°C2021_201 et de la délibération N°C2021_203 à la N°C2021_226) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération N°C2021_201 et à partir de la délibération N°C2021_203) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération N°C2021_208)

Nomenclature Etat : Commande publique – Délégation de service public

OBJET : CYCLE DE L'EAU : Avenant N°2 au contrat de DSP eau potable du secteur Sud du Grand Narbonne

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération a confié à BRL Exploitation (BRLE) la concession du service public d'eau potable du secteur Sud du territoire par contrat signé le 27 décembre 2017 et reçu en sous-Préfecture de Narbonne le 9 février 2018.

N°C2021_214

Le suivi du contrat, mis en place par le Grand Narbonne, en partenariat avec le délégataire, a mis en avant la nécessité de compléter ou modifier certains articles du contrat initial.

Les principaux ajustements portent sur les points suivants :

1. La suppression, dans l'article 17.1, de la réalisation du bilan de fonctionnement du système de distribution. En effet, après vérification auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ce dernier n'incombe ni à l'exploitant ni au maître d'ouvrage mais à l'ARS directement.
2. La modification de l'échéance du versement des frais de contrôle à la collectivité (article 21.6), prévue initialement au 31/12 /n, décalée au 31/03/n+1. Cette modification est nécessaire car le montant des frais de contrôle correspond à 1 % des recettes du délégataire et ces dernières ne sont connues qu'au cours du 1er trimestre de l'année n+1.
3. La mise à jour du règlement de service suite aux évolutions réglementaires.
4. La mise à jour du bordereau des prix unitaires des travaux neufs pour notamment la pose de compteurs divisionnaires avec ou sans radio-relève, dans le cadre des demandes d'individualisation.
5. La modification du patrimoine du contrat avec :
 - a. La modification des caractéristiques du surpresseur de Portel des Corbières
 - b. L'intégration du nouveau surpresseur de Peyriac de Mer

L'intégration du surpresseur de Peyriac de Mer entraîne une augmentation des charges de + 8280 € HT/an, soit + 0.0038 €HT/m³ sur le prix de l'eau (valeurs 2017).

Les autres modifications n'ont pas d'impact financier sur le contrat.

Ces modifications sont présentées dans l'avenant 2 et ses annexes jointes.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver l'avenant N°2 à la DSP SUD AEP avec BRL Exploitation, tel que ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit avenant.

Pièces jointes à la délibération :

Avenant N°2 et ses annexes

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 1/10/2021
et de sa publication
le : 1/10/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

